

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 525

13 mars 2006

### SOMMAIRE

@Deux S.A., Dudelange .....	25178	Home Life Immobilière S.A., Pétange .....	25191
AB Renting S.A., Mamer .....	25181	IFR Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	25183
AB Renting S.A., Mamer .....	25181	Immobilière Building S.A., Luxembourg .....	25182
Alfelux, S.à r.l., Roedt .....	25159	Instal-Fit, S.à r.l., Luxembourg .....	25160
ASF II Euro Stan, Luxembourg .....	25163	Jafrá Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	25200
Atelier Nord S.A., Rombach .....	25199	JW Luxembourg, S.à r.l., Munsbach .....	25155
Autogam, S.à r.l., Differdange .....	25188	Lemblux S.A., Luxembourg .....	25158
Bastion Limited Partner, S.à r.l., Luxembourg .....	25163	Lismonde, S.à r.l., Bascharage .....	25191
Bastion Lux Participation, S.à r.l., Luxembourg .....	25173	Lorena S.A., Luxembourg .....	25181
Bastion Managing Partner, S.à r.l., Luxembourg .....	25176	Luxgate, S.à r.l., Luxembourg .....	25176
Belfry Limited Partner, S.à r.l., Luxembourg .....	25174	Madeleine Finance S.A., Luxembourg .....	25188
Belfry Lux Participation, S.à r.l., Luxembourg .....	25175	Menuiserie-Ebenisterie Igor Muller, S.à r.l., Schifflange .....	25175
Belfry Managing Partner, S.à r.l., Luxembourg .....	25176	Montesquieu & Associés, S.à r.l., Luxembourg .....	25161
BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A., Munsbach .....	25183	Optique Rasquin, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	25178
Camping International S.A., Larochette .....	25180	Parecom S.A., Luxembourg .....	25154
Capital International Management Company S.A., Luxembourg .....	25200	Prisma Energy Turkey, S.à r.l., Luxembourg .....	25192
Capital International Management Company S.A., Senningerberg .....	25200	PV Lux Group S.A., Luxembourg .....	25174
CB Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	25188	Quid Soft S.A., Luxembourg .....	25154
Comilu, S.à r.l., Luxembourg .....	25158	R.D.R., S.à r.l., Luxembourg .....	25191
Corbet S.A., Luxembourg .....	25183	Ristretto, Ristretto Managers, S.à r.l., Luxembourg .....	25183
Corelis, S.à r.l., Luxembourg .....	25157	Rivertrans S.A., Grevenmacher .....	25159
Dasolux S.A., Luxembourg .....	25182	RMB International Sicav, Luxembourg .....	25199
Dravon Europe International S.A., Luxembourg .....	25188	Sauerdall, S.à r.l., Hosingen .....	25182
Ecofi, S.à r.l., Windhof .....	25181	Sauerdall, S.à r.l., Hosingen .....	25182
Electrade S.A., Luxembourg .....	25158	Sauerdall, S.à r.l., Hosingen .....	25182
EP Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	25183	Simmo S.A., Luxembourg .....	25198
Euro-Baldi Gestion S.A., Luxembourg .....	25200	SMC Investments S.A., Luxembourg .....	25198
Eurobarbican, S.à r.l., Luxembourg .....	25174	Sofinvest S.A., Luxembourg .....	25191
Film Finances Services Luxembourg S.A., Luxembourg .....	25178	Sotrilux, S.à r.l., Luxembourg .....	25160
Fimanag S.A.H., Luxembourg .....	25181	Stratmed Investments S.A., Luxembourg .....	25187
Financière Forêt S.A., Luxembourg .....	25178	Systems Advisers Group, S.à r.l., Bertrange .....	25188
FKI Luspandone, S.à r.l., Luxembourg .....	25154	Terminal Real Estate Holdings Company, S.à r.l., Luxembourg .....	25183
Forges S.A., Luxembourg .....	25199	Truss Lux Participation, S.à r.l., Luxembourg .....	25174
Forster Luxembourg, GmbH, Remich .....	25198	Truss Managing Partner, S.à r.l., Luxembourg .....	25160
Gamma Aeraulic Equipment Luxembourg S.A., Clemency .....	25177	Turret Limited Partner, S.à r.l., Luxembourg .....	25163
Garagenlager S.A., Luxembourg .....	25159	Turret Lux Participation, S.à r.l., Luxembourg .....	25160
Génie S.A., Luxembourg .....	25181	Turret Managing Partner, S.à r.l., Luxembourg .....	25163
Giselle S.A., Luxembourg .....	25199	Validus Investments S.A., Luxembourg .....	25184
Goldinvest S.A., Luxembourg .....	25180	(Le) Vigne di Bartorelli Alberto & C. S.e.c.s., Luxembourg .....	25176
Goldinvest S.A., Luxembourg .....	25180	Xender Eurolink Holding S.A., Luxembourg .....	25199
Hannibal S.A., Luxembourg .....	25187		

25154

**QUID SOFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2313 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 100.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(105891.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**PARECOM S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 111.135.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 novembre 2005*

- La démission au poste d'administrateur de Laurence Thonon est acceptée.
- La démission au poste d'administrateur et administrateur-délégué de Dominique Delaby est acceptée.

Sont nommés aux postes d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Wyld Michael, né le 25 mars 1956 à Colne (GB), demeurant 19, Linkside Avenue Nelson, Lancashire BB9 9LJ (GB).
- Monsieur Paul Agnes, administrateur de sociétés, né le 25 août 1941 à Ettelbruck (L), demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 novembre 2005*

Est nommé au poste d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Wyld Michael, né le 25 mars 1956 à Colne (GB), demeurant 19, Linkside Avenue Nelson, Lancashire BB9 9LJ (GB).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105951.3/1185/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**FKI LUSPARTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 577.530.000,-.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 73.136.

**EXTRAIT**

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> mars 2005 entre FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.685 et FKI LUSPARTWO, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de commerce luxembourgeois sous le numéro B 73.137 que FKI LUSPARTHREE, S.à r.l. a transféré cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente (577.530) parts sociales de la société FKI LUSPARTONE, S.à r.l. à FKI LUSPARTWO, S.à r.l.

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société FKI LUSPARTONE, S.à r.l.

Il résulte de tous ces transferts de parts sociales que la société FKI LUSPARTWO, S.à r.l. est l'associé unique de la société FKI LUSPARTONE, S.à r.l. et détient toutes les parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2005.

M.E. Isaac

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106059.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**JW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 88.965.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) L.P., having its registered office at 111 Huntington Avenue, Boston 02199, MA, United States of America, here represented by Linda Korpel, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 23rd August, 2005;

2. BCIP ASSOCIATES III, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Linda Korpel, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 23rd August, 2005;

3. BCIP TRUST ASSOCIATES III, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Linda Korpel, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 23rd August, 2005;

4. BCIP ASSOCIATES III-B, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Linda Korpel, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 23rd August, 2005;

5. BCIP TRUST ASSOCIATES III-B, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Linda Korpel, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 23rd August, 2005;

6. PETER SMEDVIG CAPITAL AS, having its registered office at Lokkeveien 103B, N-4007 Stavanger, Norway, here represented by Linda Korpel, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 23rd August, 2005;

7. RANDOLPH STREET PARTNERS V, having its registered office at 200E Randolph Drive, Chicago, Illinois 60601, United States of America, here represented by Linda Korpel, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 23rd August, 2005;

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the partners of JW LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereinafter «the Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.965, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 22, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1552 dated October 29, 2002.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

2. Subsequent appointment of AIM SERVICES S.A., société anonyme, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company and decision to grant the liquidator the following powers:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the partners of the Company.

The liquidator may: (i) exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; (ii) renounce any real rights, preferential rights, mortgages, or actions for rescission with respect to the Company; and (iii) remove any attachment, with or without payment of any preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from the responsibility of taking inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may delegate, for a period fixed by the liquidator, part of its responsibilities and powers to one or more of its agents for the fulfillment of specific actions in connection with the liquidation of the Company.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind at such partners' discretion in accordance with the respective proportions of such partners' participation in the capital of the Company.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the partners decide to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the partners decide to appoint AIM SERVICES S.A., société anonyme, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the partners of the Company.

The liquidator may: (i) register with the registrar of mortgages automatically; (ii) renounce any real rights, preferential rights, mortgages, or actions for rescission with respect to the Company; and (iii) remove any attachment, with or without payment of any preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from the responsibility of taking inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may delegate all or any portion of its responsibilities and powers to one or more of its agents for the fulfillment of specific actions in connection with the liquidation of the Company: provided, that the liquidator shall at all times remain directly responsible for any and all actions taken by such agents on behalf of the liquidator.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind at such partners' discretion in accordance with the respective proportions of such partners' participation in the capital of the Company.

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) L.P., ayant son siège social au 111 Huntington Avenue, Boston 02199, MA, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2005;

2. BCIP ASSOCIATES III, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représenté par Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2005;

3. BCIP TRUST ASSOCIATES III, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représenté par Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2005;

4. BCIP ASSOCIATES III-B, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représenté par Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2005;

5. BCIP TRUST ASSOCIATES III-B, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Des Cayman, ici représenté par Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2005;

6. PETER SMEDVIG CAPITAL AS, ayant son siège social au Lokkeveien 103B, N-4007 Stavanger, Norvège, ici représenté par Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2005;

7. RANDOLPH STREET PARTNERS V, ayant son siège social au 200E Randolph Drive, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 août 2005.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de la société JW LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.965, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2552 en date du 29 octobre 2002.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1. Dissolution de la société en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Nomination subséquente de AIM SERVICES S.A., société anonyme, dont le siège social est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateur de la Société et décision d'octroyer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de nommer AIM SERVICES S.A., société anonyme, dont le siège social est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise. Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française;

sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2005, vol. 25CS, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(106283.3/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**CORELIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, Place Saints Pierre et Paul.

R. C. Luxembourg B 99.150.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 février 2004, acte publié au Mémorial C n° 384 du 8 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

*Pour CORELIS, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106039.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**ELECTRADE S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 111.642.*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2005*

1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur John Cabedo au poste d'administrateur.
2. L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:
  - Monsieur Danny Barrs, directeur de sociétés, né le 6 janvier 1949 à Ramsgate (UK), demeurant à L-5610 Mondorf-Les-Bains, 21, avenue des Bains.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2005*

1. Le conseil d'administration a nommé au poste d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:
  - Monsieur Danny Barrs, directeur de sociétés, né le 6 janvier 1949 à Ramsgate (UK), demeurant à L-5610 Mondorf-Les-Bains, 21, avenue des Bains.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105952.3/1185/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**LEMBLUX S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 81.387.*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 novembre 2005**Resolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale constate une divergence au niveau de la nomination du Commissaire aux Comptes entre les publications des statuts au Mémorial N° 942 du 31 octobre 2001 et les informations enregistrées par le Registre de Commerce. Suite à cette divergence l'assemblée Générale décide de révoquer de son poste de Commissaires aux Comptes la société INTERAUDIT, S.à r.l. et de la remplacer par la société SPR SERVICES INC avec effet au 7 octobre 2005 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

2. L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105954.3/4181/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**COMILU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 57.219.Constituée par-devant M<sup>e</sup> Roger Arrenschorf, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 102 du 4 mars 1997, modifiée par acte sous-seing privé en date du 29 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 465 du 22 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

*Pour COMILU, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106041.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**GARAGENLAGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 37.637.

*Résolution circulaire du conseil d'administration du 10 novembre 1998*

Les soussignés:

M. Jacques-René Schmitz,

Mme Malou Schram,

M. Jacques Joseph Schmitz,

décident à l'unanimité de transférer le siège social de L-1475 Luxembourg, 7, plateau du Saint Esprit à L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy, avec effet immédiat.

*Le Conseil d'Administration*

J.R. Schmitz / M. Schram / J.J. Schmitz

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01471. – Reçu 0 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106023.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**ALFELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5442 Roedt.

R. C. Luxembourg B 70.120.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 4 juin 1999, acte publié au Mémorial C n° 616 du 17 août 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 20 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n° 111 du 14 février 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 27 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 349 du 1<sup>er</sup> avril 2003, modifié par-devant le même notaire en date du 21 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 435 du 11 mai 2005, modifié par-devant M<sup>e</sup> Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 31 janvier 2005, acte en cours de publication.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

*Pour ALFELUX, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106038.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**RIVERTRANS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxemburg B 52.628.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2001*

*Punkt 4 der Tagesordnung:*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Herr Marc B.J. De Paauw, wohnhaft in D-54298 Igel-Liersberg, Frau Liane De Paauw-Weistroffer, wohnhaft in D-54298 Igel-Liersberg, werden um sechs Jahre verlängert.

Das Mandat der Gesellschaft PALERIDER HOLDING S.A. endet mit der heutigen Generalversammlung. Dem Verwaltungsratsmitglied wird einstimmige Entlastung erteilt.

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A. ernannt deren Mandat auf sechs Jahre festgesetzt wird.

Ebenso wird das Mandat des Aufsichtskommissars, der Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, um sechs Jahre verlängert.

Die neuen Mandate des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars enden mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

*Für gleichlautenden Auszug*

Unterschrift

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02102. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106062.3/745/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**INSTAL-FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 98.432.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 2004, acte publié au Mémorial C n° 261 du 4 mars 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 3 octobre 2005 acte en cours de publication.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour INSTAL-FIT, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106042.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**SOTRILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 118, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 91.590.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 24 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 292 du 19 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour SOTRILUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(106045.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**TRUSS MANAGING PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 111.223.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106066.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**TURRET LUX PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 111.373.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106068.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**MONTESQUIEU & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 112.510.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Schmit, courtier en assurances, né à Entringe (France), le 17 décembre 1957, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins;

2.- Monsieur Sébastien Michel Faizand, gérant de société, né à Orléans (France), le 20 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins;

3.- Monsieur José David, expert-comptable, né à Bordeaux (France), le 25 octobre 1944, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 148, boulevard Malesherbes (France);

4.- Monsieur J. Gary Peters, consultant, né à Idaho (U.S.A.), le 24 février 1965, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 148, boulevard Malesherbes (France).

Les comparants sub 2. à 4. sont ici représentés par Monsieur Philippe Schmit, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer par les présentes une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois en vigueur et notamment celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles qu'amendées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est MONTESQUIEU & ASSOCIES, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est:

- le conseil économique;
- le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991, relative au secteur des assurances.

En vue d'atteindre cet objectif, la Société sera autorisée à rechercher pour sa clientèle toutes polices d'assurances qui conviennent le mieux aux besoins de ses clients. La Société sera autorisée à rechercher de telles polices d'assurances tant au Grand-Duché de Luxembourg que sur le territoire d'autres Etats membres de l'Union Européenne.

La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR) divisé en six cents (600) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 7.** Des cessions de parts entre vifs à des associés ou à des non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant le consentement unanime de tous les associés. Chaque associé peut librement donner en gage ses parts au profit de tiers.

Pour tous les autres points, il est référé à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et les documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs des gérants sont déterminés dans leur acte de nomination.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année le dernier jour de décembre il sera fait un bilan de la société ainsi qu'un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de liquidation de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives.

Le(s) liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus larges pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ainsi établis, les comparants déclarent souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

1.- Monsieur Philippe Schmit, préqualifié, trois cent une parts sociales, numérotées de 1 à 301 . . . . .	301
2.- Monsieur Sébastien Michel Faizand, préqualifié, cent quarante neuf parts sociales, numérotées de 302 à 450 . . . . .	149
3.- Monsieur José David, préqualifié, soixante-quinze parts sociales, numérotées de 451 à 525 . . . . .	75
4.- Monsieur Gary Peters, préqualifié, soixante-quinze parts sociales, numérotées de 526 à 600 . . . . .	75

Total: six cents parts sociales. . . . . 600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à mille quatre cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts ainsi établis, les associés préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Philippe Schmit, courtier en assurances, né à Entrange (France), le 17 décembre 1957, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins, habilité à agir en toutes circonstances au nom de la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne présente, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Schmit, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2005, vol. 534, fol. 74, case 6. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2005.

J. Seckler.

(108768.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

25163

**BASTION LIMITED PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 109.158.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106070.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**TURRET MANAGING PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 111.375.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106071.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 111.374.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106073.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**ASF II EURO STAN, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 112.498.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh day of October.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared the following:

AXA SECONDARY FUND II, a limited partnership incorporated in Jersey, acting through its general partner, AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED which registered office is at 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX,

represented by Mr Christophe Cahuzac, accountant, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given at Jersey, on October 26, 2005.

The above mentioned proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

## Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established by the single founding member a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of ASF II EURO STAN.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other, place within Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. - Managers, Statutory auditor

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other, place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Management.** The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 11. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his (their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 12. Managers' Liability.** No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

**Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

**Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other

company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

**Art. 15. Records of Manager Resolutions.** The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

#### Chapter IV. - General meeting of members

**Art. 17. Powers of the Meeting of Members.** Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other, place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last day of April at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** If the Company is composed of no more than twenty-five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and, place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Members.** All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

**Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members.** Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 22. Vote at a Meeting of Members.** An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

**Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions.** The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

#### Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

**Art. 25. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

**Art. 26. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and payment*

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party(ies), this/these party(ies) has/have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Members	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
AXA SECONDARY FUND II, prenamed .....	12,500.-	500	12,500.-
Total .....	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

### *Extraordinary General Meeting*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering to be duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to elect the following for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2005:

Mr Godfrey Abel, Accountant, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on 2 July 1960 in Brixworth, England.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor(s) for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2005:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 65.477).

3. Resolved to establish the registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the undersigned notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

AXA SECONDARY FUND II, une société à responsabilité limitée constituée à Jersey, agissant par son gérant AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE 8PX,

représentée par Monsieur Christophe Cahuzac, accountant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 26 octobre 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination ASF II EURO STAN.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société peut fournir toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier et dans les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

## Chapitre III. - Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront

en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

**Art. 10. Pouvoirs de gestion.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Rémunération et dépenses.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de même du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance.** Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 16. Commissaire aux Comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeures, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

**Art. 20. Présences - Représentation.** Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins

cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 22. Vote à l'assemblée des associés.** Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

#### Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre dans la même année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 26. Répartition des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre - VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nom-

més par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 28. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a/ont souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
AXA SECONDARY FUND II, préqualifiée . . . . .	12.500,-	500	12.500,-
Total . . . . .	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2005.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2005:

Monsieur Godfrey Abel, Accountant, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer la ou les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2005:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.477).

3. Décidé de fixer le siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Cahuzac, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2005, vol. 433, fol. 77, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(108649.3/242/622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

### **BASTION LUX PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 109.156.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106074.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

25174

**TRUSS LUX PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 111.222.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106084.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**EUROBARBICAN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 104.582.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106089.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**BELFRY LIMITED PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 109.559.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106092.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**PV LUX GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 92.202.

—  
L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PV LUX GROUP S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 31 janvier 2003, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 493 en date du 7 mai 2003.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Maître Carine Thiel, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lidia Horto Marinho, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Astrid Bugatto, Avocat à la Cour, demeurant à Nospelt.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Décision de mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur avec fixation de ses pouvoirs.

II. - Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de mettre la société en liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale nomme liquidateur:

Maître Pierre Marc Knaff, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle serait normalement requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou à plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Thiel, L. Horto Marinho, A. Bugatto, P.M. Knaff, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2005, vol. 899, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 12 décembre 2005.

R. Schuman.

(108460.3/237/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**BELFRY LUX PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 109.558.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00425. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106093.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**MENUISERIE-EBENISTERIE IGOR MULLER, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schiffflange, 12, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.709.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2005.

Signature.

(106215.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

25176

**BELFRY MANAGING PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 109.560.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106094.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**LUXGATE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 105.092.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106096.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**BASTION MANAGING PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 109.157.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106101.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**LE VIGNE DI BARTORELLI ALBERTO & C. S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.942.

L'an deux mille quatre, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple LE VIGNE DI BARTORELLI ALBERTO & C. S.e.c.s., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.942, constituée en Italie en date du 29 septembre 1989 et dont le siège a été transféré à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998 à la page 15.095.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'assemblée a été dûment convoquée, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées:

- au Mémorial C n° 1073 du 26 octobre 2004 et n° 1110 du 4 novembre 2004;
- au Letzebuerger Journal, édition n° 205 du 26 octobre 2004 et édition n° 211 du 4 novembre 2004.

II. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il appert de cette liste de présence que sur les 200 parts sociales dont 198 parts de commanditaire, 198 parts de commanditaire et 1 part de commandité sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de Monsieur Alberto Bartorelli comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge au commandité-gérant pour l'exécution de son mandat.

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur Monsieur Alberto Bartorelli.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au commanditaire-gérant pour l'exécution de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2005, vol. 145S, fol. 79, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

J. Elvinger.

(108479.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**GAMMA AERAULIC EQUIPMENT LUXEMBOURG S.A.,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 62.296.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

*Pour VO CONSULTING LUX S.A.*

Signature

Mandataire

(106322.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**FILM FINANCES SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.340.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Signature.

(106131.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**OPTIQUE RASQUIN, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 13, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 86.000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2005.

Signature.

(106218.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**@DEUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 14, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 63.578.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Signature.

(106219.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**FINANCIERE FORET S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINANCIERE DAUNOU 4 S.A.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 111.888.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANCIERE DAUNOU 4 S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg in process of registration to R.C.S. Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 28th of September 2005, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Amendment of the name of the Company to FINANCIERE FORET.
- 2.- Amendment of Article one of the Articles of Incorporation.
- 3.- Resignation and appointment of directors of the Company and determination of the term of their mandate.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Company, from FINANCIERE DAUNOU 4 S.A. into FINANCIERE FORET S.A.

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article one of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«**Art. 1.** The company's name is FINANCIERE FORET S.A.»

#### Third resolution

The meeting requests to accept the resignation of Mr Dominique Mégret, Mr Patrick Mouterde and Mr Becquer from their respective mandates of Type A director and Type B directors and to grant them full discharge with respect of the period of their mandates.

The meeting further requests to approve the appointment of:

- Mr Bertrand Meunier as type A director of the Company;
- Mr Fabrice Fouletier as type B director of the Company;
- Mr Philippe Taranto as type B director of the Company;
- Mr Dominique Robyns as type B director of the Company.

Discharge will be granted to Mr Dominique Mégret, Mr Patrick Mouterde and Mr Becquer for the entire duration of their mandates at the next annual general meeting of the shareholders of the Company resolving on the approval of the annual accounts of the financial year 2005.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la version en langue française:

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DAUNOU 4 S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en FINANCIERE FORET S.A.

2.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Démission et élection des administrateurs de la Société ainsi que détermination de la durée de leurs mandats.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de FINANCIERE DAUNOU 4 S.A. en FINANCIERE FORET S.A.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La dénomination de la société est FINANCIERE FORET S.A.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Dominique Mégret, de Monsieur Patrick Mouterde et de Monsieur Becquer de leurs mandats respectivement d'administrateur de Type A et d'administrateurs de Type B et de leur accorder pleine et entière décharge pour la période de l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide également d'approuver l'élection de:

- M. Bertrand Meunier au fonction d'administrateur de type A de la Société;

- M. Fabrice Fouletier au fonction d'administrateur de type B de la Société;
- M. Philippe Taranto au fonction d'administrateur de type B de la Société;
- M. Dominique Robyns au fonction d'administrateur de type B de la Société.

La décharge sera accordée à Monsieur Dominique Mégret et Monsieur Patrick Mouterde pour l'entièreté de la durée de leurs mandats durant la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice comptable 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, vol. 150S, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

J. Elvinger.

(108827.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

### **CAMPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Larochette.

R. C. Luxembourg B 23.124.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de décembre 2005.

Pour CAMPING INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(106270.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

### **GOLDINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 79.161.

Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(106335.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

### **GOLDINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 79.161.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(106336.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**FIMANAG S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 18.941.

Le bilan au 31 décembre 2004 enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106229.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**AB RENTING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 88.749.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Signature.

(106253.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**AB RENTING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.  
R. C. Luxembourg B 88.749.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Signature.

(106252.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**GENIE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 69.769.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signature.

(106266.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**ECOFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 49.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106289.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**LORENA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1661 Luxembourg, 23, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 51.773.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(106278.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**SAUERDALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400.**Siège social: L-9806 Hosingen, 74, Haapstrooss.  
R. C. Luxembourg B 96.050.

Les comptes annuels abrégés de 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 8 décembre 2005.

*Pour SAUERDALL, S.à r.l.*

G. Peters

*Gérant*

(106277.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**SAUERDALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400.**Siège social: L-9806 Hosingen, 74, Haapstrooss.  
R. C. Luxembourg B 96.050.

Les comptes annuels abrégés de 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 8 décembre 2005.

*Pour SAUERDALL, S.à r.l.*

G. Peters

*Gérant*

(106282.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**SAUERDALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400.**Siège social: L-9806 Hosingen, 74, Haapstrooss.  
R. C. Luxembourg B 96.050.

Les comptes annuels abrégés de 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01250, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 8 décembre 2005.

*Pour SAUERDALL, S.à r.l.*

G. Peters

*Gérant*

(106285.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**DASOLUX S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 69.793.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106291.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**IMMOBILIERE BUILDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.484.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(106707.3/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**EP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 99.218.

Les statuts coordonnés suivant acte n° 39276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(106300.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**RISTRETTO, RISTRETTO MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 101.669.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39214, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(106301.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**CORBET S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 12.897.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(106302.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**IFR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 84.798.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(106303.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.514.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(106304.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**BMO NESBITT BURNS TRADING CORP S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.556.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38948, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(106305.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**VALIDUS INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 112.495.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den zwölften Dezember.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. LEITHANIEN INVESTMENT GROUP S.A., mit Sitz in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B 98.955.

2. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», mit beruflicher Anschrift in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg,

beide hier vertreten durch Herrn Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», mit beruflicher Anschrift in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg,

auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten ausgestellt am 9. Dezember 2005.

3. Herr Luc Hansen, vorgeannt.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurden, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung VALIDUS INVESTMENTS S.A. gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, und diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro), eingeteilt in 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10 (zehn Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 25.000.000 (fünfundzwanzig Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 2.500.000 (zwei Millionen fünfhunderttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10 (zehn Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 12. Dezember 2010, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, daß die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monats April jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

#### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

#### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

#### **Allgemeine Bestimmung**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2006 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernennt.

#### *Kapitalzeichnung*

Die 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Aktienzahl	gezeichnetes Kapital in EUR
1. LEITHANIEN INVESTMENT GROUP S.A., vorgeannt	24.998	249.980
2. Herr John Seil, vorgeannt	1	10
3. Herr Luc Hansen, vorgeannt	1	10
Total:	25.000	250.000

Alle Aktien wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 4.700,-.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, werden ernannt:

1. Herr Mag. Johann Schallert, Magister der Sozial- und Wirtschaftswissenschaften, geboren am 15. August 1959 in Bludenz, wohnhaft in 37, Oferstweg, 6714 Nüziders, Österreich.

2. Herr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.

3. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.

Zum Vorsitzenden wird ernannt: Herr John Seil, vorgeannt.

*Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt: AUDIEX S.A., R.C.S. Luxemburg B 65.469, mit Sitz in 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxemburg.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.

*Vierter Beschluss*

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, einem oder mehreren seiner Mitglieder die tägliche Geschäftsführung zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Hansen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 59, case 2. – Reçu 2.500 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(108628.3/230/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**HANNIBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.174.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL S.A., Société Anonyme

N. Pollefort / A. Robillard

*Administrateur / Administrateur*

(106331.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**STRATMED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 61.790.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(106327.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**CB LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 108.295.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39335, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(106306.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**DRAVON EUROPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 99.376.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

(106309.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**SYSTEMS ADVISERS GROUP, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 68.587.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(106315.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**MADELEINE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 46.135.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MADELEINE FINANCE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(106334.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**AUTOGAM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 22, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 112.524.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société à responsabilité limitée TGEST, S.à r.l., avec siège à L-4660 Differdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.159, représentée par son gérant unique, Monsieur Pietro Tennina, employé privé, demeurant à L-4591 Differdange, 19, rue des Jardins.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AUTOGAM.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Differdange. Il pourra être transféré par simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la commercialisation dans le domaine des véhicules automoteurs, et plus particulièrement le commerce de véhicules neufs ou d'occasion et d'accessoires pour véhicules automoteurs, ainsi que la location de véhicules automoteurs.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.

## **Titre II. - Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par la société à responsabilité limitée TGEST, S.à.r.l., préqualifiée, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi que l'associé unique le reconnaît et qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices et dans l'actif social.

**Art. 7.** La société peut, dans les conditions légales, racheter ses propres parts sociales.

## **Titre III. - Cession de parts, Droit de préemption**

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. La non-exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'Article 1 690 (nouveau) du Code Civil.

## **Titre IV. - Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et révocables par elle ad nutum.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Des fondés de pouvoirs spéciaux pourront être nommés par les gérants. L'étendue de leurs pouvoirs sera déterminée lors de leur nomination.

**Art. 11.** Si l'assemblée des associés nomme plus de deux gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui fonctionnera comme organe collectif.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée sans limitation et en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants, à moins qu'il n'y ait qu'un seul gérant.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

La gérance déterminera toutes autres délégations de signature ou tous autres pouvoirs spéciaux.

**Art. 12.** Le conseil de gérance désigne un Président.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son Président ou de deux gérants.

Si tous les membres sont présents, il pourra se réunir sans convocation préalable.

Les membres du conseil de gérance peuvent être consultés par voie circulaire, par lettre, télex ou télécopieur. De même, ils peuvent émettre leur vote par lettre, télex ou télécopieur.

Les gérants peuvent donner, soit par lettre, télex ou télécopieur, procuration à l'un d'entre eux de les représenter et de voter en leur nom et place.

Toutes les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres du conseil de gérance. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre V. - Surveillance**

**Art. 14.** La surveillance et le contrôle des opérations sociales peuvent être confiés à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents de la société.

#### **Titre VI. - Assemblée d'associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux Assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutes les décisions collectives autres que celles qui ont pour objet une modification des statuts peuvent être prises par consultation écrite circulaire des associés.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Titre VII. - Exercice social, Inventaire, Répartition**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 18.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent, conformément aux dispositions légales, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de la société.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 20.** Les produits de la société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

#### **Titre VIII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé, gérant ou non-gérant.

**Art. 22.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer de scellés sur les biens et documents de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 23.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre IX. - Société unipersonnelle**

**Art. 24.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

#### **Titre X. - Divers**

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et à celles de la loi du dix-huit septembre mille neuf cent trente-trois ayant pour objet d'instituer la société à responsabilité limitée.

**Art. 26.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société, seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des deux parties en nommant un. En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre dans le mois suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais incombant à la société du chef de sa constitution à neuf cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

A la suite de la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est désigné comme gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Pietro Tennina, prénomné.

Vis-à-vis des tiers, et sauf pouvoirs spéciaux, la société sera engagée sans limitation et en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social de la société est fixé à L-4660 Differdange, 22, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Tennina, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2005, vol. 912, fol. 42, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 décembre 2005.

G. d'Huart.

(108833.3/207/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**HOME LIFE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 86.532.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(106320.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**R.D.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1131 Luxembourg, 14, rue Antoine.

R. C. Luxembourg B 99.176.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(106323.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**SOFININVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(106704.3/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**LISMONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 28, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.730.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(106324.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 112.575.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. WING TURKEY LLC, a company formed and existing under the laws of Delaware, having its registered office Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware, United States,

2. PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V., a company formed and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office and principal establishment at 30-34 Schouwburgplein, 3012 CL Rotterdam, the Netherlands, both here represented by Mr Livius Gorecka, trust officer, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 21, 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. WING TURKEY LLC and PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V. are the sole shareholders (the Shareholders) of WING INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Texas (United States) with registered office situated at c/o CT Corporation, 350 North St. Paul Street, Dallas, Texas, USA 75201 (the Company).

II. That by resolutions validly adopted by the Shareholders in The Netherlands on 15 November 2005, acting in accordance with the Texas law, the Company resolved to transfer its registered office and principal establishment from Texas to the city of Luxembourg as from November 18, 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of the Texas law to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the registered office and principal establishment of the Company from the State of Texas to the city of Luxembourg as from November 18, 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and principal establishment of the Company to the city of Luxembourg and, to the extent needed, decision to convert the Company to the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*);

3. approval of the interim balance sheet of the Company as at November 17, 2005;

4. acknowledgment and to the extent applicable, approval of the officer's certificate dated November 17, 2005;

5. determination of the share capital and the par value per share of the Company;

6. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

7. appointment of three managers for an unlimited period of time;

8. establishment of the registered office and principal establishment of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; and

9. miscellaneous.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to transfer the registered office and principal establishment of the Company from Texas (United States) to the city of Luxembourg as from November 18, 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. The Shareholder further declares that all formalities required under the Texas law to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Shareholders resolve that the Company adopt the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l., accept the Luxembourg nationality and shall as from November 18, 2005 be subject to the laws of Luxembourg and, to the extent needed, decide to convert the Company to the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

*Third resolution*

The Shareholders approve the interim balance sheet of the Company consisting in a closing balance sheet in Texas (United States) as at November 17, 2005 and an opening balance sheet of the Company in Luxembourg as at November 18, 2005.

*Fourth resolution*

The Shareholders acknowledge and, to the extent applicable, approve the Officer's certificate dated November 17, 2005, from which it appears that the net assets of the Company as of that date were at least equal to the amount of shareholders' equity shown on the closing balance sheet and that the minimum capital requirement applicable in Luxembourg to a société à responsabilité limitée is met.

*Fifth resolution*

The Shareholders set the share capital of the Company at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up, by increasing the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) to bring it from its present amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), by incorporation of part of the retained earning of the Company, as shown in the interim balance sheet of the Company dated November 17, 2005.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

**«Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the «Company»), and in particular the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended (hereinafter, the «Laws»), and these Articles of Incorporation (hereinafter, the «Articles»).

**Art. 2.** The Company may carry out all lawful transactions pertaining directly or indirectly to acquiring participating interests in any enterprise, in whatever form, in Luxembourg and abroad, and may engage in the administration, management, control and development of those participating interests and entities.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition, establishment, management, control, development and disposal of a portfolio consisting of securities and other assets of whatever origin and grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also engage in any lawful industrial, commercial, financial, credit (as lender or borrower), or personal or real property transactions or operations, in what ever form, which are directly or indirectly related to, or useful in the accomplishment of its purposes and related business activities.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members in accordance with the Articles.

The address of the Registered Office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, in the case of there being only a single manager, or in the case of multiple managers, by a decision of a majority of managers.

The Company may have offices, branches and subsidiaries, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period of time.

**Title II. Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be changed at any time by the act of the members in accordance with Article 9 of these Articles.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among members, but transfers to non-members may be made only in accordance with Article 189 of the Law.

**Title III. Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and/or removed by the act of the members.

If more than one manager is appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not be members of the Company. The manager(s) may be revoked at any time and for any reason whatsoever by the act of the members.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this Article 8 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the members fall within the scope of authority of the sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of multiple managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

The single manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers will determine each agent's scope of authority, responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of agency, and any other relevant conditions of the agencies.

In the case of multiple managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of all managers to be effective. A resolution of the Board of Managers may be adopted at a meeting of the Board of Managers or by a unanimous written resolution signed by all of the managers.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The manager or managers, as the case may be, do not, by reason of their position(s) as manager(s), assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### **Title IV. Decisions of the members**

**Art. 9.** Decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a meeting of members or the written resolution of the members required to take such action.

Each member has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions of members are only valid if taken by members owning more than half of the outstanding shares of the Company's share capital. However, resolutions to amend the Articles of the Company may only be adopted by members owning at least three-quarters of the outstanding shares of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

#### **Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the 1<sup>st</sup> day of January to the 31<sup>st</sup> day of December of each year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, the Company will prepare a balance sheet of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss statement reflecting the results of the Company's operations for the year then ended.

The total revenue of the Company, after deduction of expenses, costs, depreciation, amortization, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Each year, an amount equal to five percent (5%) of the Company's net profit shall be transferred to a statutory reserve account until such time as the balance of the statutory reserve account equals at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital. If for any reason the balance of the statutory reserve account ever falls below such ten percent threshold, then the mandatory transfers of 5% of the Company's net profit shall resume until such time as the referenced 10% balance is re-established.

Provided that members have not decided in accordance with applicable law to have the Company retain its net profit or transfer it to an extraordinary reserve account, the manager or managers in office may cause the Company to distribute the balance of the Company's net profit to the members commensurate with their holdings in the Company. The manager(s) may also cause the Company to pay interim dividends.

#### **Title VI. Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by reason of the death, the suspension of rights, or the insolvency, bankruptcy or other financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of members. The members shall determine the scope of authority and remuneration of any liquidator or liquidators.

The assets, after deduction of the liabilities, will be distributed to the members proportionally to the shares of the Company they own.

#### **Title VII. General provision**

**Art. 13.** For all matters not addressed in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.»

##### *Transitory provision*

The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1, 2005 in the State of Texas (United States), ends in Luxembourg on December 31, 2006.

##### *Statement*

##### 1) Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the balance sheet presented to him that the initial issued corporate capital of an amount of USD 1,000 was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

##### 2) Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at USD 8,029,366.93, as it results from the precited balance sheet dated November 17, 2005.

##### *Seventh resolution*

The Shareholders resolve to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time, effective as of November 18, 2005:

- Mr Peter E. Weidler, corporate executive, born in New York, New York, USA, on November 7, 1955, with professional address at 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;

- Mr Ronald W. Haddock, corporate executive, born in Elmo, Illinois, USA, on July 29, 1940, with professional address at 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;
- INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Eighth resolution*

The Shareholders resolve to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Valuation*

For registration purposes the value of the Company transferred is estimated at EUR 6,875,047.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WING TURKEY LLC, une société constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware, Etats-Unis,
2. PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V., une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 30-34 Schouwburgplein, 3012 CL Rotterdam, Pays-Bas,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Livius Gorecka, «trust officer», avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. WING TURKEY LLC et PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V. sont les associés uniques (les Associés) de WING INTERNATIONAL LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit de l'Etat du Texas (Etats-Unis) avec siège social à c/o CT Corporation, 350 North St. Paul Street, Dallas, Texas USA 75201 (la Société);

II. Que par résolutions valablement adoptées par les Associés au Pays-Bas le 15 novembre 2005, conformément aux dispositions de la loi du Texas, la Société a décidé de transférer son siège social statutaire et son principal établissement de l'Etat du Texas (Etats-Unis) à Luxembourg-Ville avec effet au 18 novembre 2005, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit de l'Etat du Texas (Etats-Unis) afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société de l'Etat du Texas (Etats-Unis) à Luxembourg-Ville avec effet au 18 novembre 2005, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;
2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg et, pour autant que de besoin, décision de convertir la Société en société à responsabilité limitée;
3. approbation du bilan intérimaire de la Société au 17 novembre 2005;
4. lecture et dans la mesure applicable, approbation du certificat en date du 17 novembre 2005;
5. détermination du capital social de la Société et de la valeur nominale des parts sociales;
6. modification des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans le point 2 ci-dessus;
7. nomination de trois gérants de la Société pour une durée indéterminée;
8. établissement du siège social statutaire et de l'établissement principal de la Société au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; et
9. divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-avant, prient le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de l'Etat du Texas (Etats-Unis) à Luxembourg-Ville avec effet au 18 novembre 2005, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Les Associés déclarent en outre que toutes les formalités requises par le droit de l'Etat du Texas (Etats-Unis) afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du 18 novembre 2005 soumise à la loi luxembourgeoise, et, pour autant que de besoin, décident de convertir la Société en société à responsabilité limitée.

#### *Troisième résolution*

Les Associés approuvent le bilan intérimaire de la Société, consistant en un bilan de clôture de la Société au Texas (Etats-Unis) en date du 17 novembre 2005 et un bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg en date du 18 novembre 2005.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés prennent acte et, dans la mesure applicable, approuvent le certificat en date du 17 novembre 2005, dont il ressort que la valeur nette des actifs de la Société à cette date sont est au moins égale au montant du capital social tel qu'il résulte du bilan d'ouverture de la Société et que le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois est atteint.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés fixent le capital social de la Société à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, par augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix-neuf mille dollars américains (USD 19.000) pour le porter de son montant actuel de mille dollars américains (USD 1.000) à vingt mille dollars américains (USD 20.000), par incorporation de réserves disponibles, telles qu'elles ressortent du bilan intérimaire de la Société au 17 novembre 2005.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises. Les statuts coordonnés auront dorénavant la teneur suivante:

#### **«Titre I<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur (ci-après, la «Société») et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et les lois modificatives (ci-après les «Lois»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société pourra utiliser ses fonds pour acquérir, établir, administrer, contrôler, développer et mettre en valeur un portefeuille se composant de titres et autres avoirs de toute origine et accorder à d'autres sociétés ou entreprises toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut également accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, de crédit (comme prêteur ou emprunteur), mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, qui sont directement ou indirectement rattachées à l'accomplissement ou utiles au développement de son objet social et de ses activités connexes.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés conformément aux statuts.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par une décision des gérants prise à la majorité.

La Société peut ouvrir des bureaux, des succursales et des filiales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision des associés prise conformément à l'article 9 des statuts.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais la cession à des non-associés ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et/ou révoqués par les associés.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la Société. Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, pour quelque raison que ce soit par décision des associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) possède(nt) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en rapport avec l'objet social de la Société, moyennant respect des conditions de l'article 8 des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées lors d'une réunion du conseil ou par un écrit unanimement adopté et signé par tous les gérants.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. Décisions des associés**

**Art. 9.** Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée, ou par une résolution écrite prise à la majorité requise pour une telle décision.

Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions portant modification des Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

#### **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes reflétant les résultats de la Société pour l'année écoulée.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Si, pour une raison ou une autre, le montant de cette réserve devait tomber sous les dix pour cent (10%) du capital social, le prélevement des cinq pour cent (5%) des bénéfices nets devra être repris jusqu'à entière reconstitution.

Pour autant que les associés n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, le ou les gérants peuvent décider que les bénéfices de la Société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations. Le(s) gérant(s) peu(ven)t également décider de distribuer un dividende intérimaire.

#### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits, l'insolvabilité, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés, qui déterminera l'étendue de leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans l'Etat du Texas (Etats-Unis), se termine à Luxembourg le 31 décembre 2006.

##### *Déclaration*

###### 1) Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base du bilan lui présenté que le capital social initial émis d'un montant de USD 1.000 a été entièrement souscrit et intégralement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

## 2) Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à USD 8.029.366,93, ainsi qu'il résulte du bilan précité établi au 17 novembre 2005.

*Septième résolution*

Les Associés décident de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à partir du 18 novembre 2005:

- Monsieur Peter E. Weidler, administrateur de société, né le 7 novembre 1955 à New York, New York, USA, avec adresse professionnelle au 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;
- Monsieur Ronald W. Haddock, administrateur de société, né le 29 juillet 1940 à Elmo, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;
- INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Huitième résolution*

Les Associés décident d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transféré est estimée à EUR 6.875.047.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gorecka, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, vol. 26CS, fol. 46, case 4. – Reçu 67.982,11 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(109632.3/230/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

---

**SMC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 92.412.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(106708.3/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**SIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.054.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(106711.3/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**FORSTER LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.  
R. C. Luxembourg B 92.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Signatures.

(106365.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**ATELIER NORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 20, route de Bigonville.  
R. C. Luxembourg B 109.330.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

*Pour VO CONSULTING LUX S.A.*

Signature

(106325.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**RMB INTERNATIONAL SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 55.509.

Le bilan au 30 juin 2005 et l'affectation des résultats, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01591, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

C. Lanz / F. Nilles

*Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal*

(106329.3/1183/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**GISELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.074.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(106351.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**FORGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 64.803.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(106332.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**XENDER EUROLINK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.886.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106366.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**EURO-BALDI GESTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 40.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

(106376.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(106378.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.479.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106390.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---

**CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 41.479.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106388.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

---